

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

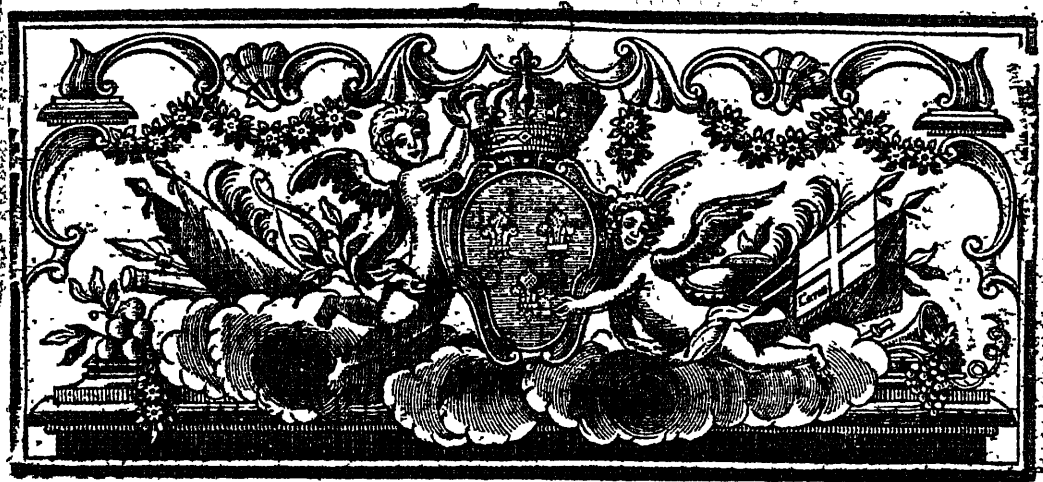
- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous:

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X





ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui autorise le sieur Guillot à signer, au lieu & place du sieur Oblet, le cinquième Coupon des Reconnoissances ordonnées par l'Arrêt du 20 Juin 1764, & autres Arrêts subséquens, pour le paiement de la liquidation des Papiers du Canada.

Du 14 Octobre 1767.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROI étant informé de la mort du sieur Simon-Louis Oblet, que Sa Majesté avoit nommé & commis par son Arrêt du 2 Juillet 1764, pour signer le cinquième des Coupons d'intérêt des reconnoissances ordonnées par le même Arrêt, pour le paiement de la liquidation des Papiers

BES
AD
176

[S

du Canada ; & qu'il est nécessaire de le rem-
 placer pour cet objet. A quoi voulant pour-
 voir : Oui le rapport ; LE ROI ÉTANT EN SON
 CONSEIL , a nommé & commis le sieur Louis
 Guillot , pour signer , au lieu & place dudit
 sieur Oblet , le cinquième Coupon des recon-
 noissances qui seront expédiées , à compter de
 ce jour , pour le payement de la liquidation
 des Papiers du Canada , ordonné par l'Arrêt du
 29 Juin 1764 & autres Arrêts subséquens :
 Veut Sa Majesté que le présent Arrêt soit lû ,
 publié & affiché par-tout où besoin fera. FAIT
 au Conseil d'État du Roi , Sa Majesté y étant ,
 tenu à Fontainebleau le quatorze Octobre mil
 sept cens soixante-sept. Signé , CHOISEUL DUC
 DE PRASLIN.

ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS LE FEVRE DE CAUMARTIN ,
*Chevalier , Marquis de St. ANGE , Comte de Moret ,
 Seigneur de Caumartin , Boissy - le - Châtel , Ville-Cerf ,
 Dormeilles , Ville - St. - Jacques , Stagny , la Commanderie
 & autres Lieux , Conseiller du Roi en ses Conseils , Maître
 des Requêtes ordinaire de son Hôtel , Intendant de Flandres
 & d'Artois.*

VU l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi ci-dessus , & les Or-
 dres particuliers à Nous adressés.

NOUS ordonnons que ledit Arrêt sera lû, publié & affiché par-tout où besoin sera, afin que personne n'en ignore. Fait à Lille le 27 Novembre 1767. Signé, **CAUMARTIN**.